

Membres de la C. M. B. A., Forestiers catholiques, associés des Unions St-Joseph, St-Thomas, St-Pierre, St-Antoine de Padoue, Artisans Canadiens-Français de la cité de Montréal, membres de la Société Saint-Vincent de Paul et des autres sociétés catholiques de bienfaisance, notez bien ceci : à l'avenir, pour vous tous, le prix d'abonnement ne sera plus que d'UN ÉCU (\$0.50) par an.

Veuillez faire remise à M. P. Masson, directeur-propriétaire de l'ASSOCIATION, 59 rue St-Joseph, à St-Roch de Québec.

LES

Congrès d'oeuvres Sociales ET LE SENS PRATIQUE

Nous venons d'assister coup sur coup aux Congrès de Liège et de Sainte-Anne d'Auray. L'un et l'autre avaient été convoqués par des évêques pour s'occuper d'œuvres sociales. Le premier, qui était international, a compté onze évêques à sa tête, parmi lesquels deux anglais, deux allemands et un français. Ces évêques ont pris part aux travaux des commissions et fait d'admirables discours dans les assemblées générales.

Le Congrès de Sainte-Anne d'Auray, beaucoup plus modestes, n'a eu pour diriger ses travaux que trois évêques, Mgr Bôcel, évêque de Vannes, Mgr Trégar, évêque de

tervention est un acte de justice sur lequel le Souverain Pontife s'est nettement prononcé. Dans ce sens, Mgr Doutreloux, évêque de Liège et président du Congrès, a eu mille fois raison de dire qu'on ne pouvait pas contester à l'Etat le droit d'intervenir.

Mais quel est la nature de son droit ? Est-ce un droit direct venant de ce que le travail serait, comme l'enseigne l'Œuvre des Cercles, une fonction sociale relevant du gouvernement, ou encore de ce que l'Etat a rait charge d'existence, et, forcé de pourvoir aux besoins de tous les citoyens, devrait en conséquence régler le travail qui les fait vivre ?—Ou bien, comme on pense dans une autre école, le droit d'intervenir sur ce terrain n'appartient-il à l'Etat que d'une manière indirecte, quand la justice est mise en cause par la tyrannie des plus forts, des plus habiles qui exploitent sans pitié les faibles et les ignorants ?

Il y a eu sur ce sujet, au Congrès de Liège, des joutes brillantes. Chacun a défendu ses idées avec ardeur. Quoique les partisans de la première opinion eussent rédigé le programme du Congrès et fussent en plus grand nombre dans l'assemblée, ils sont loin d'avoir remporté ce triomphe qu'ils pouvaient espérer. S'ils le croient et s'ils s'en vantent dans leurs publications, c'est que l'amour-propre les aveugle. En effet, la question capitale qu'ils voulaient faire trancher en leur faveur, celle du minimum de salaire réglé sur les besoins de l'ouvrier, a été écarté du programme, à la dernière minute, par ordre supérieur. D'autres résolutions extrêmes proposées par la même école ont dû être transformées en résolution anodines que chacun peut interpréter dans son sens particulier.

C'est là un résultat négatif qui montre bien que les questions délicates restent en suspens. Et comment aurait-on pu faire autre chose, sans manquer aux règles de la prudence la plus élémentaire ? Les sujets portés au programme ou Congrès de Liège, touchent à la théologie, au droit civil et canonique, à l'économie politique. Ils sont tellement épineux qu'ils ont besoin d'être traités avec la plus minutieuse attention. Ils ne peuvent l'être avec profit que par des savants, habitués à manier la syllogisme et à peser la valeur des expressions. Les savants ne manquaient pas à Liège : mais les discussions prenaient la forme oratoire. Elles avaient lieu en présence d'une foule innombrable qui passionnait les débats en applaudissant avec ontrance. Il y avait là des jeunes gens qui battaient des mains à tort et à travers, parfois après les propositions des plus contradictoires. Beaucoup de questions étaient exposées dans des rapports d'une longueur extrême. L'un d'entre eux formait un volume in-12, de grandeur respectable. Comment lire ces rapports en quelques courtes séances qui n'ont eu lieu que pendant deux jours et demi ? Vu leur

signaler diverses lois absolument mauvaises qui désorganisent les familles, les bonnes mœurs, la vie chrétienne et la propriété. Ces lois sont le fruit de la Révolution française. Tous les Etats de l'Europe les ont plus ou moins acceptées. A notre humble avis, il y aurait avantage à créer une agitation pour obtenir la suppression de ces lois. C'est un premier acte de sagesse à demander aux gouvernements. Tant qu'ils ne l'auront pas fait, nous estimons peu prudent de leur demander des lois nouvelles. Nous tremblons qu'ils ne les fassent aussi détestables que celles dont nous avons besoin d'être délivrés.

Nous n'en dirons pas davantage sur le Congrès de Liège. Celui de Sainte-Anne d'Auray avait des visées beaucoup moins hautes. Laissant de côté le Gouvernement, qui n'est guère d'humeur à écouter les conseils des catholiques, le Congrès s'est occupé uniquement de ce que devaient faire les congressistes eux-mêmes pour rendre service au peuple, en conservant dans son sein la vie chrétienne. L'Union des Œuvres ouvrières catholiques de France, dans les Congrès qu'elle tient chaque année, montre ainsi un sens éminemment pratique. Elle invite résolument ceux qui répondent à son appel à faire leur examen de conscience sur la manière dont ils remplissent leurs devoirs de justice et de charité. Les hommes d'œuvres qui ont accompli un peu de bien sont priés de venir le raconter simplement. Parmi leurs auditeurs, il y en a beaucoup qui n'ont rien fait ou presque rien, ayant cédé trop vite à la tentation de découragement que causent les difficultés de l'heure présente. Quelle leçon pour eux de voir et d'entendre des confrères dont le zèle a su triompher de difficultés beaucoup plus grandes ! Une sainte émulation s'allume au milieu des récits et des conversations qui les accompagnent. La charité enflamme bientôt tous les cœurs. Chacun se retire résolu, les uns d'entreprendre enfin quelque chose, les autres de persévérer dans leurs œuvres et de les faire beaucoup mieux. Nous avons assisté à une multitude de Congrès. Nous n'en connaissons point qui portent des fruits aussi abondants que ceux de l'Union des œuvres ouvrières.

Et cependant, nous croyons que ces fruits pourraient être plus nombreux.

Sans doute, le sens pratique des Congrès de l'Union est merveilleux quand il s'agit d'œuvres qui doivent assurer la persévérance de la jeunesse chrétienne. La plupart des congressistes sont des prêtres ou des laïques zélés qui consacrent leur temps, leurs forces, leurs talents, et leur argent à ce genre d'œuvres. Ils s'occupent d'écoles, de patronages, d'orphelins, de congrégations, de confréries, de cercles ouvriers et de cercles militaires, etc., etc. Les inventions

religion chrétienne est un obstacle au bien-être de la vie présente. Avant tout, il s'agit de vivre et de bien vivre ; pour bien vivre, il faut réussir dans les affaires ; pour réussir dans les affaires, il ne faut pas s'occuper de religion. Voilà ce qu'on a persuadé au peuple.

Un riche négociant avait fait élever son fils chez les Jésuites. L'éducation finie, il le prend avec lui dans son négoce et lui dit : " Mon fils, maintenant tu vas laisser la religion de côté ; tu la reprendras quand tu te retireras des affaires."—Qu'on le sache bien ; ce n'est pas là un langage insolite. Nous l'avons entendu cent fois sur les lèvres des commerçants. Peut-on se flatter de convertir ces gens, en les appelants à des confréries, à des processions ou à des pèlerinages ? Et si on ne les convertit pas, que deviendront leurs ouvriers ou employés ?...

On a dit que la caserne est le tombeau des œuvres de la jeunesse et c'est vrai. Les jeunes gens, dont ces œuvres avaient assuré la persévérance, s'ils n'ont pas au régiment la protection d'un aumônier charitable, trouvent dans la chambre tant d'excitations à l'impiété et à la débauche qu'ils y périssent fatalement.

Mais, est-ce que les ateliers ne sont pas un écueil bien autrement redoutable que la caserne ? Le service militaire ne dure que trois ans, quelquefois moins, pendant que le travail de l'atelier dure toute la vie. Le soldat n'est pas toujours empêché d'aller à la messe ; beaucoup d'ouvriers sont enclavés à leur tâche tous les dimanches, toutes les fêtes, sans aucune exception, et n'ont jamais la possibilité d'assister à un exercice religieux. On blasphème dans l'atelier ; on y tient des propos immondes, on s'y excite à la haine, au vol, à tous les vices plus librement que dans les chambrées. Et par atelier nous n'entendons pas seulement ceux de la grande industrie. Le mal est partout. Les petits groupements de travailleurs en sont atteints. La campagne elle-même n'est pas exempte et les paysans deviennent aussi impies, aussi corrompus que les ouvriers de nos grandes villes.

On a cherché à opposer une digue à ce débordement d'immoralité et d'impiété, en appelant les ouvriers dans des cercles catholiques. L'expérience a vite démontré que c'était là un palliatif tout à fait inefficace. Peu d'ouvriers viennent dans les cercles et leur petit nombre les rend impuissants pour résister à la masse de leurs camarades. On sauve bien quelques individus, mais c'est l'atelier qu'il faut transformer, or jamais les cercles catholiques ne réussiront à transformer les ateliers.

On l'a vu et on a compris qu'il fallait s'adresser d'abord aux patrons et les convertir, si on voulait être en mesure de moraliser efficacement la classe ouvrière. La procéd